

964^e SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 13 août 2024 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères et
messieurs les conseillers

Réal Dubé
Martin Filion
Catherine Blouin
Amélie Sauvé

Sous la présidence de
monsieur le maire

René Dubé

Absences

Sonia Leblanc
Pierluc Brousseau

Est également présente à cette séance madame Joannie Plante Bélisle, greffière adjointe.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2024-08-13-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

– DE MODIFIER l'ordre du jour de la façon suivante :

À la section VI. Divers, ajouter le point suivant :

1. Suivi d'absentéisme – Mandat d'une conseillère municipale

– ET QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que modifié tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2024-08-13-02 PROCÈS-VERBAL DE LA 963^E SÉANCE ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- QUE le procès-verbal de la 963^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2024-08-13-03
COMPTES PAYÉS ET À PAYER
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- QUE les comptes payés, prélèvements et dépôts directs de juillet 2024, qui s'élèvent à 224 971,71 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 31 juillet 2024, qui s'élèvent à 114 239,96 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois de juillet 2024, qui s'élèvent à 193 909,78 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2024-08-13-04
SERVICE DES USINES
POSTE D'OPÉRATEUR EN TRAITEMENT DES EAUX
PERMANENCE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE monsieur Marc-Olivier Froment occupe le poste d'opérateur en traitement des eaux depuis le 12 février 2024;

ATTENDU QU'à la conclusion de la période d'essai édictée à la convention collective des salariés municipaux, monsieur Froment a démontré qu'il possède les qualités adéquates recherchées par la Ville de Matagami;

ATTENDU QUE monsieur Daniel Cliche, directeur général, recommande la permanence de monsieur Marc-Olivier Froment.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- D'ACCORDER à monsieur Marc-Olivier Froment son statut d'employé permanent au poste d'opérateur en traitement des eaux au sein de la Ville de Matagami, et ce, à compter du 16 juillet 2024;

- ET QUE les autres conditions et avantages soient conformes à la convention collective des salariés municipaux en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2024-08-13-05

**MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION
PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES AÎNÉS
DOSSIER NUMÉRO 2032229 – 99015 (10) – REDDITION DE COMPTES
APPROBATION DES DÉPENSES**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a pris connaissance des modalités du Guide du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA);

ATTENDU QUE la résolution 2023-06-13-15 a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du PRIMA pour un projet d'installation de portes automatiques dans divers bâtiments municipaux;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PRIMA;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes du projet doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard deux (2) ans à partir de la date de la lettre de promesse signée par les ministres;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par les ministres, de la reddition de comptes relative au projet.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- QUE le conseil de la Ville de Matagami approuve les dépenses d'un montant de 36 064 \$ relatives aux travaux d'installation des portes automatiques dans divers bâtiments municipaux, conformément aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2024-08-13-06

**NETTOYAGE D'UNE PARTIE DU RÉSEAU SANITAIRE
APPEL D'OFFRES SUR INVITATION
ADJUDICATION DE CONTRAT ET SIGNATAIRES**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a procédé par appel d'offres sur invitation auprès de quatre (4) entreprises pour le nettoyage d'une partie du réseau sanitaire;

ATTENDU QUE deux (2) des quatre (4) soumissionnaires invités ont déposé une proposition, soit :

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix taxes incluses</u>
AmNor Industries	38 171,70 \$
Abi-Vac	33 460,11 \$

ATTENDU la recommandation de madame Joannie Plante Bélisle, greffière adjointe, d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Abi-Vac, pour un montant de 33 460,11 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'ADJUGER le contrat de nettoyage d'une partie du réseau sanitaire au plus bas soumissionnaire conforme, soit Abi-Vac, pour un montant de 33 460,11 \$, taxes incluses, et ce, selon les termes et conditions de l'appel d'offres;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et/ou monsieur Daniel Cliche, directeur général, ou en cas d'incapacité d'agir la greffière adjointe, soient par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2024-08-13-07
DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
CLUB DE GOLF DE MATAGAMI – SAISON 2024
AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU les difficultés financières éprouvées par le Club de golf de Matagami au cours des dernières années;

ATTENDU QUE le Club de golf de Matagami a déposé, le 8 juillet 2024, une demande d'aide financière de 20 000 \$ afin de soutenir ses opérations de l'année 2024;

ATTENDU QUE le Club de golf de Matagami a fourni ses états financiers au 30 avril 2024;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami désire soutenir cet organisme important pour la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la situation financière actuelle permet à la Ville de Matagami d'intervenir afin d'aider le Club de golf de Matagami.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- D'AUTORISER le versement d'une contribution financière de 20 000 \$ au Club de golf de Matagami afin de soutenir l'organisme pour la saison 2024;
- ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à effectuer le paiement de ladite contribution financière.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2024-08-13-08

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
LA MAISON DU BOULEAU BLANC INC.
ANNÉE 2025 – AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE La Maison du Bouleau Blanc inc. est un organisme ayant une vocation humanitaire, qui aide les patients malades en phase terminale;

ATTENDU QUE La Maison du Bouleau Blanc inc. est un organisme régional qui peut bénéficier aux citoyens de la Ville de Matagami;

ATTENDU QUE dans le cadre de la levée de fonds annuelle, une demande de contribution financière a été déposée pour le Calendrier-Tirage 2025, dans une lettre datée du 24 juillet 2024.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Sauvé

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'AUTORISER le versement d'une contribution financière de 300 \$ à La Maison du Bouleau Blanc inc. pour la commandite d'une page dans le Calendrier-Tirage 2025;
- ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à effectuer le paiement de ladite contribution financière.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2024-08-13-09
CHEFS DE SERVICE
RAPPORT MENSUEL – JUILLET 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Fillion

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- D'APPROUVER le rapport mensuel de juillet 2024 du directeur du Service du développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel de juillet 2024 des Services techniques, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel de juillet 2024 du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance;
- ET D'APPROUVER le rapport mensuel de juillet 2024 de la chef d'équipe du Service des loisirs, madame Annie Legault, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2024-08-13-10
SUIVI D'ABSENTÉISME
MANDAT D'UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) prévoit les modalités d'exercice des élus municipaux;

ATTENDU QUE la conseillère au siège numéro 5 est absente depuis plus de quatre-vingt-dix (90) jours continus depuis la séance du 14 mai 2024 inclusivement;

ATTENDU QUE son absence est due à un motif sérieux et hors de son contrôle;

ATTENDU QUE le conseil municipal peut permettre un délai de grâce de trente (30) jours lors de la prochaine séance suivant la période de quatre-vingt-dix (90) jours, soit au cours de la présente séance ordinaire du 13 août 2024;

ATTENDU QUE le délai de grâce prendrait fin le 12 septembre 2024;

ATTENDU QUE cette élue municipale a été nommée pour le mandat des années 2021 à 2025 inclusivement.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- QUE soit accordé un délai de grâce à la conseillère au siège numéro 5 jusqu'au 12 septembre 2024 inclusivement;
- QU'au cours de cette période, la conseillère au siège numéro 5 devra être présente lors d'une séance du conseil afin de permettre la poursuite de son mandat;
- QU'à défaut de présence de la conseillère au cours de cette période de grâce, la fin de mandat soit déclarée à la Commission municipale du Québec qui confirmera alors la procédure de remplacement, le cas échéant;
- ET QU'en cas d'absence de la conseillère, mais de réception de sa confirmation d'intérêt de poursuivre son mandat d'ici le 10 septembre 2024, le conseil révisé sa position selon le 3^e alinéa de l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) afin de permettre, sous réserve de la Commission municipale du Québec, la poursuite de son mandat malgré son absence temporaire pour raison de santé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2024-08-13-11

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'est présent dans la salle.

De plus, la Ville de Matagami invite la population, en amont de chaque séance du conseil, à transmettre également leurs questions par courrier électronique. Pour la séance du mois d'août, aucune question n'a été reçue par courriel.

2024-08-13-13

LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- DE LEVER la séance à 19 h 44.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

René Dubé

RENÉ DUBÉ
MAIRE

Joannie Plante Bélisle

JOANNIE PLANTE BÉLISLE
GREFFIÈRE ADJOINTE

